



# Lettre d'informations municipales n°12

Octobre 2022



Chères Magalassiennes, chers Magalassiens,

## MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC De 23h00 à 5h00 à partir du 15 octobre 2022.

*Une réflexion concernant l'extinction totale de l'éclairage public sur des horaires spécifiques a été menée, se basant sur les expériences réussies de nombreuses villes voisines.*

*Le Conseil Municipal a délibéré ce 12 octobre en faveur d'une optimisation de l'éclairage public par la réalisation d'un premier essai d'extinction.*

*Nous perfectionnerons cette action et prendrons vos différents avis lors des réunions de quartier.*

*Aujourd'hui, l'éclairage public représente une partie importante du budget de la commune tant sur la facture d'électricité que sur sa dépense globale en énergie.*

L'extinction nocturne est un dispositif qui vise à :

- limiter ses consommations d'énergie
- réaliser des économies budgétaires
- protéger la biodiversité
- protéger la santé
- limiter la pollution lumineuse

Votre Maire, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE





## UNE QUALITÉ DE VIE AMÉLIORÉE



La lumière intrusive impacte le **sommeil et dérègle le rythme biologique** (insomnies...).



Environ 20% des français déclarent être gênés par l'éclairage public.



## INSÉCURITÉ IDÉES REÇUES

Contrairement à ce que l'on peut penser, **l'extinction de nuit n'engendre pas une augmentation des cambriolages, agressions ou accidents de la route...**

- 80% des faits ont lieu en journée (cambriolages, vols de véhicules...)
- Sur une voie non éclairée : ralentissement naturel et meilleure visibilité des autres véhicules.

## UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE



**28%** des vertébrés  
**64%** des invertébrés  
vivent partiellement ou totalement la nuit

La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit.

La lumière perturbe :

- leurs cycles de vie
- leur comportement,
- leurs déplacements
- leur alimentation

La lumière artificielle est conçue exclusivement pour les humains et leur vision.

